

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Revue Militaire Suisse  |
| <b>Herausgeber:</b> | Association de la Revue Militaire Suisse  |
| <b>Band:</b>        | 146 (2001)  |
| <b>Heft:</b>        | 11  |
| <b>Artikel:</b>     | La défense totale : les efforts de la Suisse, petit État neutre (1950-1990)             |
| <b>Autor:</b>       | Tschumy, Adrien   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-346197">https://doi.org/10.5169/seals-346197</a> |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La défense totale: les efforts de la Suisse, petit Etat neutre (1950-1990)

L'environnement stratégique européen définit l'essentiel de l'effort de défense de la Suisse. Dès la fin de la guerre, l'euphorie de la victoire alliée fait progressivement place à une situation de duel entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Entre les deux colosses, l'Europe cherche avec peine une conception de sa propre défense, balançant entre la recherche de l'appui américain et la mise sur pied d'une force commune aux premiers Etats membres de la Communauté européenne d'alors<sup>1</sup>.

## ■ Cdt C Adrien Tschumy

La Suisse n'est pas, en elle-même, un objectif stratégique au niveau européen. Même si elle était impliquée dans un conflit opposant l'OTAN et le Pacte de Varsovie, elle ne justifierait pas un effort principal de la part d'un des deux blocs. L'enjeu se situe en effet dans le nord de l'Europe et sur le Rhin.

Il faut en revanche compter avec le fait que les deux Etats neutres du secteur alpin, la Suisse et l'Autriche, forment une sorte de corridor qui s'étend de Genève à Vienne. Il s'enfonce profondément dans les dispositifs militaires des deux blocs. Pour l'OTAN, c'est une barrière entre ses forces opérant au nord et au sud de l'Europe. Pour les deux alliances, la tentation serait grande d'utiliser ce corridor pour des opérations aériennes, d'autant plus que la défense du ciel autrichien présente de criantes lacunes. Les forces des deux blocs pourraient également être amenées à vouloir s'assurer le contrôle des transversales alpines.

En cas d'affrontement Est et Ouest dans la partie nord de l'Europe et en Italie, un certain équilibre des forces pourrait s'établir après un premier va-et-vient. Un front se formerait et la situation de la Suisse deviendrait alors plus critique, car le risque de manœuvres opératives de débordement s'accroîtrait, comme celui d'actions préventives de la part des deux blocs, visant à prendre le contrôle du territoire suisse.

Ces caractéristiques représentent la toile de fond à partir de laquelle la Suisse conçoit et développe sa politique de sécurité et conduit sa défense militaire et civile, ce qui est appelé «défense générale», mais qui représente en fait une «défense totale».

## La politique de sécurité de la Suisse

Dans ce contexte politico-stratégique, la Suisse poursuit les objectifs suivants en matière de sécurité:

■ **Maintien de la paix dans l'indépendance.** – Il s'agit avant tout de laisser au peuple suisse le droit de libre disposition, c'est-à-dire de régler lui-même ses propres affaires.

■ **Maintien de la liberté d'action.** – Lui donner la possibilité de prendre, en tout temps, à l'intérieur comme à l'extérieur, de son propre chef, les mesures qui correspondent à sa volonté politique et aux exigences de sa sécurité.

■ **Protection de la population.** – En raison de l'apparition des armes de destruction massive, nucléaires et chimiques, toujours plus efficaces.

■ **Défense du territoire national.** – Le territoire fait partie intégrante de la notion d'Etat et, en cas de conflit, il doit être, dans toute la mesure du possible, préservé dans son intégrité.

La politique de sécurité de la Suisse se fonde sur trois piliers: une défense militaire solide, efficace et crédible, une politique étrangère active et ouverte, des mesures et des préparatifs dans le domaine civil.

<sup>1</sup> Ce texte est la version écrite de la communication présentée au XXVI<sup>e</sup> Colloque de la Commission internationale d'histoire militaire, à Stockholm en août 2000.

La mise en place de l'ensemble de cette politique de sécurité ne s'est pas faite d'un coup, au début des années 1950. Une première modification de l'organisation des troupes est mise en place en 1951 mais, dix ans plus tard, il apparaît nécessaire de procéder à une réorganisation qui prenne en compte les modifications de l'environnement politico-militaire et le développement de nouvelles armes. Cette réorganisation modèle l'armée suisse pour plus de trente ans, pratiquement jusqu'à la réforme fondamentale baptisée «Armée 95». Certes, des modifications sont apportées au cours des années, sur la base de plans directeurs et avec des étapes de réalisations successives.

Parallèlement à ces efforts d'adaptation dans le domaine militaire apparaît le besoin de coordonner tous les efforts de sécurité mis en œuvre. Un concept global de politique de sécurité est établi en 1970, qui aboutit à la mise en œuvre, en 1973, d'une défense totale, qui va influencer la vie du pays jusqu'à la fin de la guerre froide.

La mise en œuvre de cette politique est assurée par un Etat-major de la défense composé de représentants de tous les départements fédéraux. L'Office central de la défense en fournit l'élément administratif. Ces deux organes secondent le Conseil fédéral dans la direction de toutes les affaires relatives à la défense, notamment la planification, la coordination, la préparation et l'exécution des mesures. Dans le but



*Photo : Paul Mulhauser.*

d'assurer l'ancrage de cette politique dans la population, un Conseil de la défense, qui comprend des représentants des cantons et des différents domaines de la vie nationale, joue le rôle d'organe consultatif.

## La défense militaire

En 1961, la mission de l'armée est redéfinie, compte tenu d'une répartition des troupes terrestres entre la zone frontière, le Plateau et les Alpes. Elle reste dès lors globalement la même et peut se formuler comme suit :

- En temps normal de neutralité armée, faire comprendre à tout adversaire, qu'en cas d'agression militaire contre la

Suisse, il doit s'attendre à des pertes élevées en hommes et en matériel, à des destructions, à la mise hors d'usage d'installations et à une longue période d'hostilités. Il s'agit de fixer un prix d'entrée élevé.

- En cas d'agression, l'armée défend le territoire suisse dès la frontière, empêche l'adversaire d'atteindre ses objectifs, maintient au moins une partie du territoire sous la souveraineté de la Confédération. Il s'agit de fixer le prix du séjour aussi haut que possible.

- Si ses forces opératives venaient à être éliminées, l'armée poursuivrait la lutte sous forme de guérilla, afin de préparer la libération du territoire et d'empêcher l'adversaire de dominer complètement les territoires occupés.

■ Dans la mesure où sa mission principale le permet, l'armée prête son concours aux autorités civiles.

## Structures

Afin de pouvoir remplir les différents volets de cette mission, l'armée est articulée en 3 corps d'armée de campagne, qui mènent le combat défensif sur le Jura, le Plateau suisse et les Préalpes, 9 brigades frontière, qui s'opposent à une progression rapide de l'adversaire dans la zone frontière. Les 6 divisions de campagne mènent le combat défensif dans les secteurs du Plateau peu favorables aux blindés, les formations blindées des 3 divisions mécanisées combattent les forces adverses qui auraient pénétré dans les dispositifs de défense de l'infanterie.

Le corps d'armée de montagne, quant à lui, a comme mission principale de combattre une offensive effectuée à travers les Alpes, de tenir pendant une longue durée un secteur étendu de la zone alpine et de protéger les infrastructures de conduite du pays. Ses 9 brigades de combat (frontière, de forteresse, de réduit) barrent les axes qui mènent au secteur central ou qui le traversent, créant les conditions d'un engagement offensif des 3 divisions de montagne.

Le corps d'armée de l'aviation et de la DCA a pour mission d'alerter la population et l'armée en cas de danger aérien, de combattre les forces aériennes adverses, de rendre difficiles la conquête de l'espace aérien et les attaques aé-

riennes contre nos forces terrestres. Il remplit sa mission grâce à la complémentarité de l'aviation et de la défense contre avions.

Les effectifs de l'armée suisse représentent alors 625 000 hommes soit environ le 10% de la population du pays. Ces hommes, ainsi que quelques femmes effectuent chaque année, en moyenne 13 millions de jours de service (écoles d'instruction et cours de troupes).

## Doctrine d'engagement et instruction

A partir de la réorganisation de 1961, l'armée va recevoir progressivement des moyens de combat modernes: avions de combat *Mirage III*, puis *Tiger F5*, chars de combat *Centurion*, *Char suisse*, *Leopard-2*, véhicules de transport de troupes *M-113*, obusiers blindés

*M-109*. Dans le secteur alpin, la puissance de feu est également fortement augmentée.

La situation politico-militaire en Europe, l'organisation de l'armée constamment mise à jour, les nouveaux matériels permettent de définir une doctrine d'engagement réaliste et crédible: la défense combinée qui conjugue la défense et l'attaque. Un système de positions défensives statiques crée les conditions en vue de ripostes mécanisées décisives. Les obstacles, naturels et préparés, prennent une grande importance. Ils accroissent la valeur des systèmes défensifs mais servent aussi à disperser les forces de l'adversaire et à permettre les ripostes. Le combat prend deux formes différentes: d'une part la défense statique qui vise à tenir des positions défensives afin d'arrêter ou de faire éclater les colonnes ennemis,

## Efforts principaux dans le domaine de l'instruction

- opérations de mobilisation;
- capacité d'engagement des formations dès les premières heures de service;
- nouvelles armes, individuelles et collectives;
- combat défensif, de jour comme de nuit, avec exercice de la collaboration interarmes;
- service de garde, compte tenu du développement de la guerre indirecte;
- service des mines, renforcement du terrain;
- assimilation par les cadres et la troupe des principes d'engagement découlant des adaptations de la doctrine;
- introduction progressive de simulateurs de tir et de conduite;
- formation progressive des états-majors à la conduite assistée par ordinateur.

d'autre part, dans un deuxième temps, des actions offensives menées par des éléments mécanisés mobiles, maintenus initialement en réserve.

Les modifications de la société sont prises en compte; le règlement de service, véritable charte du soldat qui fixe ses devoirs et ses droits, est profondément modifié en 1967 et en 1980, ce qui améliore considérablement la marche du service.

L'instruction se répartit entre les écoles et les services annuels de la troupe. Les recrues reçoivent leur instruction dans une école d'une durée de 17 semaines. Tout au long de leur avancement, les cadres sont formés dans des écoles de sous-officiers, d'officiers, dans des écoles de commandement ou de spécialisation. Le rafraîchissement et le perfectionnement de l'instruction des formations sont assurés dans les cours annuels (les cours de répétition) effectués par les unités, corps de troupe et Grandes Unités (brigades, divisions, corps d'armée). Cette activité, basée sur des directives émises par le Groupement de l'instruction du Département militaire fédéral, de l'Etat-major général et par les commandants des Grandes Unités, respectent les caractéristiques de chaque formation.

Les diverses formations de la troupe sont régulièrement exercées, en principe par l'échelon supérieur qui prend en compte les caractéristiques du secteur dans lequel il est prévu qu'elles soient engagées. Pour l'ensemble de l'armée, un dispositif de combat de base avec des variantes est prévu. Ce dispositif

est régulièrement exercé et mis à jour, compte tenu de ces expériences. D'autre part, des exercices, qui engagent des troupes sur la base de scénarios particuliers, permettent de mettre à jour la doctrine d'engagement. La fréquence et le rythme de tous ces exercices, les efforts dans l'instruction ont créé une dynamique dans l'amélioration de la capacité d'engagement. Ils ont permis une augmentation de la crédibilité de notre instrument de combat et la croissance de sa valeur dissuasive.

La doctrine de notre défense nous amène à combattre exclusivement sur notre sol. Par ailleurs, la nature compartimentée de notre terrain permet de choi-

sir pour une large part l'endroit où nous voulons nous battre et de renforcer ces secteurs-clés. Les dispositifs de l'infanterie sont renforcés par des abris anti-atomiques, des postes de commandement installés sous terre. Des lances-mines de forteresse assurent l'appui des troupes combattantes. Des postes de commandement souterrains sont construits pour les Unités d'armée. Le temps nécessaire à la destruction des ouvrages minés est considérablement réduit par l'emmagasinage permanent des explosifs dans les ouvrages. A la fin des années 1980, les renforcements permanents comprenaient:

- 1700 ouvrages minés,
- 2000 obstacles contre les chars,
- 900 abris fortifiés avec plus de 3000 armes,
- 6000 abris pour la troupe et le commandement offrant des places protégées pour un cinquième de l'armée.

## Introduction de nouveaux matériels

- Equipement et armement individuel (*Fusil d'assaut 57 et 90, Tenue d'assaut 57, Tenue de combat 90*)
- Engin guidé de défense contre avions *Bloohound*,
- Avions de combat *Mirage III S, Tiger F5*,
- Système de contrôle de l'espace aérien *FLORIDA*,
- Char suisse *61 et 68*,
- Lance-mines bitubes de forteresse,
- Obusier blindé *M-109*,
- Engin guidé mobile de DCA *Rapier*,
- Char de combat *Leopard*,
- Engin léger de DCA *Stinger*.

## Programmes d'armement

Sur la base d'un plan directeur et des diverses étapes de réalisation, le Département militaire fédéral présente chaque année au Parlement un «Message concernant l'acquisition de matériel d'armement». Le processus de réalisation d'une acquisition s'étend généralement sur plusieurs années. La réalisation de ces divers programmes d'armement annuels permet le maintien d'une industrie d'armement dans notre pays, condition essentielle à une certaine indépendance vis-à-vis de l'étranger.

La question de savoir si la Suisse doit se doter d'un armement atomique est l'objet d'un débat qui dure de 1958 à 1988. A l'issue de la Seconde guerre mondiale, la Suisse dispose des bases scientifiques nécessaires et suffisantes pour aborder ce problème. Le Conseil fédéral, dans un cadre général, met sur pied en 1945 une Commission d'étude pour l'énergie atomique. En 1957, une autre Commission est chargée d'étudier plus précisément l'acquisition éventuelle d'un armement atomique. Le peuple rejette à deux reprises des initiatives populaires visant à interdire l'acquisition d'armes atomiques ou tendant à soumettre à l'approbation du peuple l'équipement de l'armée en armes atomiques. Finalement en 1988, compte tenu de l'évolution des conditions-cadres politiques, la question d'un armement nucléaire de la Suisse n'apparaît plus opportun et les études relatives à ce sujet sont définitivement suspendues.

## Le domaine civil

La politique de sécurité suisse définit comme suit les principales actions de notre diplomatie au service de notre stratégie :

- Illustre, pour l'étranger, le principe politique de la neutralité armée; elle l'utilise comme moyen de prévenir la guerre.
- Assure, grâce à une politique commerciale prévoyante, le ravitaillement en provenance de l'étranger.
- Renforce la confiance générale dans la possibilité de ré-



*Photo : Paul Mulhauser.*

soudre pacifiquement les conflits.

- Offre ses bons offices en vue d'atténuer les tensions.
- Crée les conditions lui permettant de participer à des opérations humanitaires, à des efforts visant à obtenir une détente à long terme, ainsi qu'à la coopération au développement.

Cette politique de neutralité bien comprise comprend aussi la coopération et la co-responsabilité dans le domaine international. Entre 1950 et 1990, la Suisse, tout en n'étant ni membre de l'ONU, ni de l'OTAN, montre sa disponibilité en participant activement à un grand nombre d'organisations internationales (organisations techniques de l'ONU, Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe, Partenariat Pour la Paix (PPP), diverses organisations non gouvernementales). Elle offre à plusieurs reprises l'hospitalité de son territoire pour la tenue de conférences

internationales. Elle s'engage de façon déterminante dans des actions humanitaires ou de promotion de la paix.

Dans le cadre de la politique de sécurité, la protection civile remplit 4 missions principales:

- accroître les chances de survie de la population,
- renforcer sa capacité de résistance,
- la protéger au maximum des effets de la guerre,
- apporter son aide aux autorités civiles en cas de catastrophes naturelles ou accidentelles.

La structure économique de notre pays est caractérisée par une absence de matières premières et de biens de base, ainsi que par une industrie de haut niveau. Celle-ci doit forcément exporter sa production; elle dépend donc, là aussi, de ses relations avec l'étranger. Afin de pallier les carences en importation en temps de guerre ou de

crise, il s'agit de constituer, déjà en temps de paix, des réserves suffisantes et préparer la reconversion des activités de production, le contingentement et le rationnement. C'est ce qu'on appelle la défense économique.

La situation politique intérieure d'un Etat est un facteur décisif de sa stratégie. Si la volonté de se défendre fait défaut et que la cohésion nationale s'effrite, toutes les conceptions stratégiques sont vaines et sans objet. L'information et les mesures de défense psychologique sont un des éléments de la défense totale suisse. Les mesures prises dans ce domaine sont entre autres les suivantes :

- faire connaître à l'intérieur du pays comme à l'étranger notre volonté d'indépendance,
- renseigner la population sur sa sauvegarde et lui exposer la situation du moment,
- informer le pays et le monde des décisions prises par le gouvernement,
- prévenir tous les agissements hostiles à l'Etat.

## L'effort financier

La mise en œuvre d'une telle politique de sécurité a un coût. De 1960 à 1990, la Confédération a dépensé, en francs réels, un montant total de 90 milliards de francs suisses pour sa défense militaire, auxquels il faut ajouter environ 10 milliards pour les frais engendrés par la mise en œuvre de la protection civile. L'effort financier est ainsi, pour la période 1950-

1990, d'environ 100 milliards de francs suisses. Cet effort financier n'a pas été constant; il a fluctué en fonction de l'envergure des programmes d'armement.

La répartition des dépenses selon leur nature, en prenant comme exemple l'année 1980, se présente comme suit, sur un total de 3,302 milliards de francs:

|                 |        |
|-----------------|--------|
| ■ exploitation  | 46,5 % |
| ■ constructions | 10,8 % |
| ■ armement      | 35,6 % |
| ■ recherche     | 3,3 %  |
| ■ munitions     | 3,8 %  |

Au cours des années, la part que la Confédération consacre à la défense nationale tend à diminuer en valeur relative. Cela s'explique principalement par l'augmentation importante des dépenses autres que celles consacrées à la défense.

## Adhésion de la population

En Suisse, la période de la guerre froide n'a pas fait disparaître les mouvements dit «pacifistes». L'armée a été remise en cause; des propositions de réduction et de diminution de son budget ont été émises.

La démocratie directe donne au peuple de larges compétences. Entre 1950 et 1993, il a voté sur 15 objets relatifs à la défense nationale. Dans la quasi totalité des cas, il accepte les propositions du gouvernement en faveur de la défense nationale. Pourtant, les campagnes

précédant ces votations sont toujours passionnées et font l'objet de vives discussions entre partisans de différentes solutions. En novembre 1989, une initiative préconisant la suppression de l'armée est rejetée par 62% des votants.

Dans l'ensemble, le peuple suisse a été conscient de la nécessité de sa défense nationale. Il a accordé les moyens financiers nécessaires, rejeté les initiatives devant entraver le développement de cette politique. Tout cela ne s'est pas fait dans l'unanimité, mais quel pays autre que la Suisse vote sur le maintien ou la suppression de son armée ?

Petit Etat neutre au centre de l'Europe, la Suisse a été épargnée des malheurs de la Seconde Guerre mondiale. Durant toute la période de la guerre froide, elle a mis en œuvre des moyens considérables pour garantir son indépendance. Par une adaptation continue de son armée aux données politico-militaires du moment, par un effort financier très important, par la coordination de toutes ces actions dans une véritable politique de défense totale, elle a, non seulement agi dans son propre intérêt mais, surtout, elle a maintenu un espace terrestre et aérien libre et sûr au centre du continent. Elle a ainsi contribué, de façon non négligeable, à la stabilité européenne et au maintien de la paix en Europe.

A. T.